



**RAPPORT DE PRESENTATION
COMPTE ADMINISTRATIF 2014
BUDGET COMMUNAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2015

PREAMBULE

Le Compte Administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Ainsi, le résultat de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par l'assemblée délibérante est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Concernant le résultat de la section d'investissement, il est aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, dans tous les cas, avant la fin de l'exercice.

Il ne faut pas confondre le compte administratif avec le compte de gestion du trésorier, qui est un document de synthèse rassemblant tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

INTRODUCTION

Tous les médias l'ont relayé et répété: la crise que traverse notre pays et plus amplement l'Europe s'origine dans les années 2008 et perdure encore avec probablement une éclaircie prévue courant 2016.

C'est dans cette période de tension économique, qui s'inscrit dans la durée et qui invite les gouvernements à mettre en œuvre une politique budgétaire de réduction des dépenses, que nous avons bâti année après année le budget de notre ville.

En effet, dès notre prise de responsabilité en 2008, en lien avec le contexte environnant, nous avons conduit une politique de gestion rigoureuse, tout en assurant le maintien de la qualité du service rendu aux administrés.

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, l'ensemble des personnels des différents services a contribué à la recherche d'économies substantielles dans les domaines les concernant.

Le service Financier dans ce contexte a eu fort à faire pour assurer le suivi des dépenses, l'optimisation des recettes, et plus particulièrement le suivi de la trésorerie.

Pour rappel nous pouvons souligner que ces dernières années, dans ce contexte tendu a eu lieu aussi une réforme profonde des contributions des entreprises.

En effet nous avons assisté à la création de la CET¹ (à titre informatif pour la CAM le montant de la collecte de cette taxe augmentait de l'ordre de 7% l'an). Ceci va de pair avec la migration des taxes ménages allouées aux Conseils Généraux vers les Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

De ce fait, outre les charges transférées et non compensées et les dotations à la baisse, le Conseil Général a modifié les modalités de versement des subventions et révisé les critères d'attribution de celles-ci. Si antérieurement à 2012 il était possible de solliciter celles-ci en même temps que la réalisation des investissements, cette situation n'est plus de mise. Toute demande de subvention doit faire l'objet d'un dossier complet avec, pour les programmes immobiliers, un avant-projet détaillé : pas de subvention allouée si les travaux ont commencé. Cette situation a bien sûr un impact non négligeable sur les recettes de notre Commune et particulièrement sur la section d'investissement. Pour rappel, un seul projet est subventionné par an sur la base de 30% de 1 000 000 d'euros maximum.

¹ CET = Contribution Economique Territoriale des entreprises qui succède à la Taxe Professionnelle. Elle se décompose en CFE, Contribution Foncière des Entreprises et CVAE, Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

En 2014, période électorale, les investissements ont été réduits. Pour rééquilibrer notre section d'investissement nous avons eu recours à l'emprunt en fin d'exercice avec comme solution intermédiaire une ligne de crédits de trésorerie à hauteur de 400 000 € qui avait été sollicitée et qui a été totalement soldée en début d'exercice 2015.

Dans le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire 2014, repris en 2015, nous avons souligné le fait que la situation financière de notre Commune demeure tendue, même si notre politique d'investissement a été ralentie, afin de prendre en compte les contraintes conjoncturelles.

Ceci étant, le présent document « cahier explicatif » du compte administratif 2014 se veut un complément pour appréhender les différents comptes qui constituent le budget de la Collectivité.

Il n'est pas exhaustif. Il se veut transparent parce qu'il énonce les faits comptables de manière sincère, véritable et donc vérifiable.

I- EVOLUTION DES CHARGES

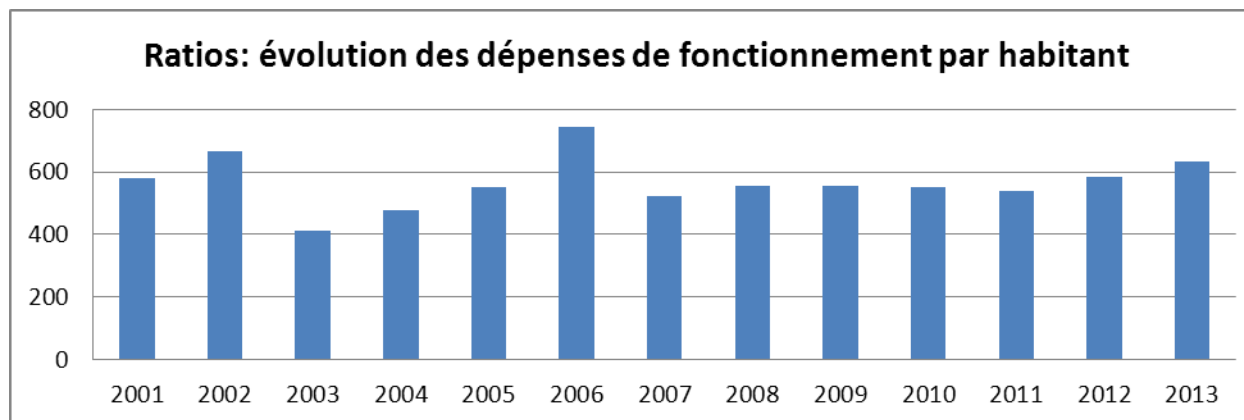
I- 1- Chapitre 011 Charges à caractère général

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges à caractère général de 2000 à 2014.

ANNEE	MONTANT	%		COMMENTAIRES
2000	793 608			
2001	817 255	2,98%	43,96%	Soit une augmentation de 7,32 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.
2002	972 701	19,02%		
2003	923 268	-5,08%		
2004	915 227	-0,87%		
2005	1 008 559	10,20%		
2006	1 135 330	12,57%		
2007	1 176 488	3,63%		
2008	1 127 811	-4,14%	11,00%	Soit une augmentation de 1,83% par an sur 7 ans.
2009	1 184 025	4,98%		
2010	1 188 667	0,39%		
2011	1 179 100	-0,80%		
2012	1 289 641	9,38%		
2013	1 372 439	6,42%		
2014	1 251 877	-8,78%		

Nous pouvons dire que depuis 2008, nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre. Pour l'exercice 2014, l'effort a été principalement porté par le chapitre 011 vu qu'il a été acté un abattement de 108 091 € entre le compte administratif 2013 et le budget primitif 2014. Nous constatons au CA 2014 que cet objectif a été atteint voire même dépassé vu que la baisse de 8,78% représente 120 562 € d'économie. Ainsi, nous passons d'une progression moyenne annuelle de 7,32 % pour la période de 2001/2008, à une progression moyenne de 1,83 % pour la période 2008/2014.

Les ratios pris par comparaison à l'effectif de la population nous donnent le tableau suivant :



Sources : alize2.finances.gouv.fr

Il est proposé ci-dessous d'analyser les principaux articles du chapitre 011 « Charges à caractère général ». Cette analyse détaillée doit permettre aux Elus de mieux comprendre la constitution de ce chapitre et des articles afférents.

Si l'écart est négatif, nous avons moins dépensé que prévu, dans le cas contraire, c'est un dépassement sur l'article étudié.

6042 Achat de prestation de services : prévu 25 126 € réalisé 21 893,24 € (écart - 3 232,76 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	18 562,00	25 125,75	+ 6 563,75
2014	25 126,00	21 893,24	-3 232,76

Cet article supporte la facturation des repas par la CAM, pris au Foyer du 3eme âge par le personnel, des personnes du club des aînés... Soulignons que les recettes de participation aux repas s'élèvent à 14 796,50 € pour l'exercice 2014.

Rappel des tarifs pratiqués par la Collectivité :

(hors frais de personnel et mise à disposition des locaux par la commune)

- Employés communaux : 3,30 € ;
- 3^{ème} âge Saint-Lys, employés SIVOM et trésorerie, instituteurs : 5,50 € ;
- 3^{ème} âge extérieur : 6,70 €.

Tarifs refacturation des repas par la CAM :

- Adulte extérieur normal, hors CAM : 6,21 € ;
- Adulte extérieur normal, CAM : 4,07 €.

Action corrective :

- Revoir la tarification.

60611 Eau et Assainissement : prévu 34 379 €, réalisé 41 070,89 € (écart + 6 691,89 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	41 239,00	38 271,38	- 2 967,62
2014	34 379,00	41 070,89	+ 6 691,89

Sur cet article, nous retrouvons la facturation en consommation d'eau par le SIECT², de tous les bâtiments communaux. Nous suivrons plus précisément « la consommation » sur cet article au cours de l'exercice 2015, même si nous avons installé des équipements pour collecter les eaux pluviales.

Actions correctives :

- Contrôler toutes les fuites d'eau (robinets, douches ...)
- Informer de manière régulière les usagers sur la consommation des espaces utilisés ;
- Réfléchir encore sur d'autres modalités de réduction de la consommation.

60612 Energie – Electricité : prévu 244 143,00 € réalisé 288 518,36 € (écart +44 375,36 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2012	330 000,00	300 705,15	- 29 294,85
2013	315 742,00	266 347,46	- 49 394,54
2014	244 143,00	288 518,36	+ 44 375,36

Cet article supporte des dépenses de gaz et d'électricité. Notons une économie générée entre le réalisé 2013 et 2012 de 34 357,69 €. La situation montre qu'un effort a été produit sur la consommation en KWH qui a été davantage rationalisée.

² SIECT = Syndicat Intercommunal des Eaux du Coteau du Touch

Cette situation nous incite encore plus à travailler avec les utilisateurs des locaux ou (et) équipements sportifs pour optimiser davantage la maîtrise de l'énergie.

Une sensibilisation des utilisateurs des locaux et des équipements municipaux a été poursuivie sur l'exercice 2014 afin de limiter la consommation dans le cadre d'une « démarche éco-citoyenne » pour faire face à l'augmentation des tarifs. Il faudra poursuivre les efforts mis en œuvre.

Le plan économie d'énergie chauffage avec une société prestataire a permis de générer des économies substantielles sur les consommations de gaz.

A noter, toutefois, qu'en cours d'année et au regard des évolutions de la M 14, le Trésorier a souhaité qu'une partie des dépenses imputées habituellement à cet article, soit dorénavant imputée au 60613 afin d'affiner la comptabilité analytique de la Commune.

60613 Chauffage urbain : prévu 96 994,00 € réalisé 53 475,77 € (écart - 43 518,23 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	0,00	59 436,14	+ 59 436,14
2014	96 994,00	53 475,77	- 43 518,23

Cf. article 60612.

Comme il est souligné dans l'article précédent, l'article 60613 est étroitement lié au 60612.

En additionnant les articles 60612 et 60613, nous avons prévu 341 137 € et réalisé 341 994,13 € soit un dépassement de 857,13 €.

Nous notons une stabilisation des dépenses fusionnées de ces deux articles malgré la hausse des tarifs.

60622 Carburants : prévu 24 500 €, réalisé 22 176,90 € (écart – 2 323,10 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2011	25 000,00	26 790,69	+ 1790,69
2012	29 425,00	26 070,77	- 3 354,23
2013	26 000,00	23 967,92	- 2 032,08
2014	24 500,00	22 176,90	- 2 323,10

Cet article supporte les frais de carburant liés à l'utilisation des véhicules du parc communal. La baisse des dépenses est à mettre en lien avec la renégociation du marché de carburant en lien avec la CAM (courant 2013) et également à la rationalisation des déplacements.

Notons une diminution constante depuis 2011.

60623 Alimentation : prévu 448 €, réalisé 116,78 € (écart - 331,22 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	223,00	426,16	+ 203,16
2014	448,00	116,78	- 331,22

Cet article supporte des frais d'alimentation divers non imputables aux articles 6232 « Fêtes et cérémonies » ou 6233 « Foires et expositions » de part l'origine de la dépense.

60628 Autres fournitures non stockées : prévu 430 €, réalisé 2 673,35 € (écart +2 190,35€)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	400,00	1 077,23	+ 677,23
2014	483,00	2 673,35	+ 2 190,35

L'article 60628 supporte uniquement des dépenses de produits pharmaceutiques (écoles et services techniques). Le dépassement s'explique par le renouvellement de trousse de secours dans le cadre du PPMS ⁽³⁾ mais aussi par l'achat de produits spécifiques dans le cadre de l'épisode de gale.

60631 Fournitures d'entretien : prévu 17 519,00 € réalisé 4 730,36 € (écart -12 788,37 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	15 890,00	20 071,29	+ 4 181,29
2014	17 519,00	4 730,63	- 12 788,37

L'article 60631 supporte des dépenses liées à des achats de produits d'entretien et peinture (peinture pour le traçage des jeux dans les écoles ou des sols sportifs, stades et terrains, mairie, gravette mais aussi produits anti tags, diluants...).

³ Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sécurité » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement** en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ce plan définit notamment des lieux de **confinement** répartis dans le lycée, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO EN Hors-Série n° 3 du 30 mai 2002 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires.

60632 Fournitures de petit équipement : prévu 77 324,00 € réalisé 64 420,26 € (écart - 12 903,74 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	114 129,00	77 325,16	- 36 803,84
2014	77 324,00	64 420,26	- 12 903,74

Notons que cet article supporte les dépenses d'équipement relatives aux travaux effectués en régie.

Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la Collectivité, qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués par elle, ainsi que les fournitures qu'elle a achetées pour la réalisation d'une immobilisation lui appartenant.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives aux travaux en régie s'imputent, dans un premier temps, à la section de fonctionnement, aux articles correspondant à la nature des dépenses. Elles sont ensuite valorisées en section d'investissement, par un jeu d'écriture comptable, pour immobiliser les biens ainsi réalisés et pouvoir récupérer sur les matériaux le FCTVA.

Pour 2014, 30 795,27€ ont été traités comptablement comme du travail en régie contre 51 762,98 € en 2013, 48 064,79 € en 2012 et 20 162,83 € en 2011.

60636 Vêtements de travail : prévu 21 000,00 € réalisé 5 766,06 € (écart - 15 233,94 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	22 067,00	15 851,33	- 6 215,67
2014	21 000,00	5 766,06	- 15 233,94

En 2013, nous avons renouvelé en partie les vêtements de travail et matériel de sécurité pour les Services Techniques et la Police Municipale, mais nous avons aussi habillé de nouvelles recrues en contrat d'avenir :

- 11 285,19 € pour les agents des Services Techniques tous services confondus ;
- 4 566,14 € pour la Police Municipale.

En 2014, nous avons dépensé :

- 1 580,17 € pour les agents des Services Techniques ;
- 4 185,89 € pour les agents de la Police Municipale ;

Pour 2015, la centralisation de l'achat des vêtements de travail sera confiée à la Directrice des Services Techniques afin d'optimiser et d'équilibrer ce poste de dépenses entre les services concernés.

6064 Fournitures administratives : prévu 11 673 €, réalisé 12 877,36 € (écart + 1 204,36 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	14 000,00	14 705,14	+ 705,14
2014	11 673,00	12 877,36	+ 1 204,36

Cet article supporte les petits matériels et papier destinés au fonctionnement des services administratifs. Une gestion de stock centralisée a été mise en place sur l'exercice 2014 dont le suivi est assuré par le service informatique. A noter une diminution de 1 900 € entre 2013 et 2014.

6065 Livres, disques, cassettes : prévu 12 000 €, réalisé 10 946,74 € (écart – 1 053,26 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	21 500,00	20 488,77	- 1 011,23
2014	12 000,00	10 946,74	- 1 053,26

Cet article supporte les acquisitions courantes permettant le fonctionnement de la médiathèque.

6067 Fournitures scolaires : prévu 36 890 €, réalisé 36 979,17 € (écart + 89,17 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	36 098,00	34 435,77	- 1 662,23
2014	36 890,00	36 979,17	+ 89,17

Cet article supporte le petit matériel scolaire (cahiers, livres, crayons) dont ont besoin les écoles primaires pour fonctionner.

Sur cet article aucun dépassement ne sera admis en 2015.

Une gestion des photocopies sera mise en place dès la rentrée de septembre 2015.

6068 Autres matières et fournitures : prévu 3 500 €, réalisé 2 104,94 € (écart - 1 395,06 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	4 688,00	7 892,69	+3 204,69
2014	3 500,00	2 104,94	- 1 395,06

Cet article supporte les consommables (cartouches, toner) pour imprimantes et fax du parc communal, mais principalement ceux affectés au traceur.

On peut constater un effort effectué sur cet article. Il s'avèrera nécessaire sur 2015 de poursuivre celui-ci et d'optimiser encore plus particulièrement l'usage du traceur.

611 Contrats de prestations de services : prévu 51 413,00 € réalisé 52 735,63 € (écart +1 322,36 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	66 460,00	56 644,01	- 9 815,99
2014	51 413,00	52 735,63	+ 1 322,63

Les principaux contrats de service sont les suivants :

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
RATTACHEMENTS 2014	14 228 €	Dépenses mandatées sur l'exercice 2015 mais à rattacher à l'exercice 2014
SOCIETE VERITAS	7 991,00 €	Contrôle des bâtiments
2JS	5 952 €	Illumination Noël
MIMOUNI	4 772,28 €	Prestations diverses géomètre
ABIS SECURITE	4 488,94 €	Prestation de surveillance diverses manifestation
SACPA BONREPOS SUR AUSSONNELLE	4 086,12 €	Contrôle naissances pigeons
LA POSTE	2 748,00 €	Machine à affranchir
GOXES PELOUSE	1 060,00 €	Analyse pelouse
GARAGE DU CASQUE	1 101,31 €	Réquisition fourrière
TOTAL	46 427,65 €	-

6132 Locations immobilières : prévu 122 000 €, réalisé 121 872 € (écart - 128 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	121 872,00	121 872,00	0,00
2014	122 000,00	121 872,00	- 128,00

Cet article supporte les mandatements fait au profit de l'organisme AUXIFIP, dans le cadre du loyer de crédit-bail lié aux bâtiments GENDARMERIE. Il convient toutefois de mettre ces dépenses en parallèle avec les loyers perçus. Ainsi, pour l'exercice 2014, il a été versé 121 872 € à AUXIFIP et 210 634,08 € ont été perçus au titre des loyers GENDARMERIE (cf. chapitre 75, article 752), tous bâtiments confondus. Rappelons qu'en 2010, nous avons récupéré en gestion directe les logements de la Gendarmerie gérés par le SIVOM du Canton de Saint-Lys. Ce transfert de propriété a permis à la Collectivité de combler l'écart entre le nouveau loyer AUXIFIP contracté en 2007 et les loyers perçus de la Gendarmerie.

Le crédit-bail lie la Collectivité à AUXIFIP depuis janvier 2010 jusqu'en octobre 2039, à raison de 4 échéances par exercice de 30 468 € TTC l'une.

6135 Locations mobilières prévu 20 743€, réalisé 31 468,81 € (écart + 10 725,81 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	29 100,00	24 894,32	- 4 205,68
2014	20 743,00	31 468,81	+ 10 725,81

Cet article supporte principalement les locations suivantes :

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
SHARP SOFEB	8 577,90 €	Loyers photocopieurs multi sites
LEBLANC ILLUMINATION	5 617,29 €	Location illuminations Noel 2013-2014
SOCIETE GRENKE	3 827,71 €	Loyers imprimante multifonction
DIAC LOCATION	3 164,03 €	Location clio DGS
EURALIS	2 533,56 €	Location machine à désherber écologique (méthode waipuna)
NEOPOST FRANCE	1 563,24 €	Machine à affranchir
TOTAL	25 283,73 €	

61521 Terrains : prévu 35 077,00 € réalisé 61 710,64 € (écart + 26 633,64 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	38 149,00	27 252,57	-10 896,43
2014	35 077,00	61 710,64	+ 26 633,64

Cet article supporte principalement les dépenses suivantes :

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
ATOUT VERT	40 405,11	Marché taille et entretien végétaux
RATTACHEMENT EXERCICE 2014	7 721,00 €	Dépenses mandatées sur l'exercice 2015 mais à rattacher à l'exercice 2014
CLARAC	6 081,47 €	Fleurissement 2013
SCEA CHAMOULAUD	4 142,60 €	Achat de plantes fleurissement 2013
RAGT PLATEAU CENTRAL SA	2 868,64 €	Achat d'engrais pour gazon
NEHO	1 019,52 €	Achat de terreau
TOTAL	62 238,34 €	

A noter que le total de l'article intègre aussi les contrepassations (annulation de la charge rattachée) ce qui explique que le montant à l'article soit plus bas que le montant affiché supra.

61522 Bâtiments : prévu 79 290 €, réalisé 80 474,55 € (écart + 1 184,55 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	82 834,00	105 239,80	+ 22 405,80
2014	79 290,00	80 474,55	+ 1 184,55

Cet article supporte toutes les dépenses liées à l'entretien des bâtiments communaux effectués par un prestataire.

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
TPF	66 223,87 €	Entretien des systèmes de chauffage par la société TPF/Alliance service dans le cadre du passage du contrat P2 à P3
ADB	15 095,40 €	Prestations TABARLY 2 suite malfaçon
MARIUS FERRARA	6 939,70 €	Prestations d'entretien/réparation de portails, volets roulants
TOTAL	88 258,97 €	

A noter que le total de l'article intègre aussi les contrepassations (annulation de la charge rattachée) ce qui explique que le montant à l'article soit plus bas que le montant affiché supra.

Nous constatons que la mise en œuvre d'un suivi accru de l'immobilier de la Commune et le souci de la mise aux normes de sécurité nous conduit à des dépenses conséquentes. Compte-tenu des contraintes de sécurité et d'accessibilité, il est probable que cet article subisse des variations conséquentes.

61523 Voies et réseaux : prévu 54 914,00 € réalisé 7 161,10 € (écart - 47 752,90 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	61 200,00	95 631,12	+ 34 431,12
2014	54 914,00	7 161,10	- 47 752,90

Un travail de gestion et de suivi de ces derniers initié par les services sur 2013 a permis de maîtriser la consommation à cet article.

Les règles d'installation des réseaux ERDF ont également changé. Tout aménagement nouveau suppose une participation de la Commune.

L'augmentation de ce poste de dépenses pourra toutefois être mise en parallèle des recettes liées à la Taxe d'Aménagement (TA) qui est constitutive de recettes du budget annexe Assainissement et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif. Pour 2014, nous avons été vigilants pour limiter l'impact des prestations incombant à la Commune.

61551 Matériel roulant : prévu 11 493 €, réalisé 4 794,73 € (écart - 6 698,27 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	12 107,00	13 457,92	+1 350,92
2014	11 493,00	4 794,73	- 6 698,27

Cet article supporte les dépenses liées aux contrôles techniques et réparations sur véhicules, réalisés par des prestataires externes. Un parc automobile vieillissant nécessitant donc des interventions régulières.

Voici le détail du parc automobile géré par les services techniques :

VEHICULES	IMMAT	MARQUE	ANNEE	GENRE	CATEGORIE	NB de PLACES	CARBURANT	ACHAT	UTILISATEURS	KILOMETRAGE
CLIO	433 YT 31	RENAULT	17/08/95	TOURISME	- 3,5T	5	GASOIL	OCCASION	POLICE	229 346
CLIO II	173 AMZ 31	RENAULT	03/04/01	UTILITAIRE	- 3,5T	2	GASOIL	NEUF	BATIMENT	69 727
CLIO III	AY-925-NL	RENAULT	03/10/07	TOURISME	- 3,5T	5	GASOIL	OCCASION	DST	95 975
CLIO campus	BB-978-WP	RENAULT	15/01/07	TOURISME	- 3,5T	5	GASOIL	OCCASION	DAST	99 860
KANGOO	280 CAS 31	RENAULT	17/08/07	UTILITAIRE	- 3,5T	5	ESSENCE	NEUF	POLICE	114 441
KANGOO	978 ADF 31	RENAULT	19/0799	UTILITAIRE	- 3,5T	2	GASOIL	NEUF	VOIRIE	69 052
KANGOO	777 AFP 31	RENAULT	13/01/00	UTILITAIRE	- 3,5T	2	GASOIL	NEUF	ENVIRONNEMENT	80 734
KANGOO	288 CFJ 31	RENAULT	02/06/08	UTILITAIRE	- 3,5T	2	GASOIL	NEUF	PEINTRE	28 664
KANGOO		RENAULT	03/06/06	UTILITAIRE	- 3,5T	2	GASOIL	OCCASION	ENVIRONNEMENT	143 896
PIAGGIO	710 BPV 31	PIAGGIO	17/11/05	BENNE	- 3,5T	2	ESSENCE	NEUF	ENVIRONNEMENT	53 430
PIAGGIO	338CDX 31	PIAGGIO	04/03/08	BENNE	- 3,5T	2	ESSENCE	NEUF	ENVIRONNEMENT	35 887
MASTER	AB-284-PW	RENAULT	03/06/09	FOURGON	- 3,5T	3	GASOIL	OCCASION	PLOMBIER	52 128
MASTER	AR-411-CF	RENAULT	27/04/10	FOURGON	- 3,5T	3	GASOIL	OCCASION	ESP. VERT - PRET	86 572
MASTER	AE-065-BL	RENAULT	26/10/09	FOURGON	3,5T	9	GASOIL	NEUF	CCAS	64 300
INTERSTAR	AH-580-LZ	NISSAN	18/12/09	FOURGON	3,5T	3	GASOIL	NEUF	MACON	20 896

TRAFFIC II	851 AVP 31	RENAULT	04/06/02	FOURGON	- 3,5T	3	GASOIL	NEUF	ELECTRICIEN	72 485
MASCOTT	BE-686-PW	RENAULT	13/12/10	BENNE	6,5T	3	GASOIL	NEUF	VOIRIE	37 563
MASCOTT	521 AWQ 31	RENAULT	06/08/02	POLY-BENNE	3,5T	3	GASOIL	NEUF	ENVIRONNEMENT	110 116
CABSTAR	BL-164-RH	NISSAN	07/04/11	POLY-BENNE	3,5T	3	GASOIL	NEUF	ENVIRONNEMENT	29 743
SCOOTER	239 BKG 31	YAMAHA	11/01/05	2 ROUES	350KG	2	ESSENCE	NEUF	MECANIQUE	6 406
NACELLE	985 BVD 31	MERCEDES	13/09/99	ENGIN	3,5T	2	GASOIL	OCCASION	BATIMENT	48 884
GOUPIL	951 BXP 31	GOUPIL	02/02/07	BENNE	- 3,5T	2	ELECTRIQUE	NEUF	ENVIRONNEMENT	1 029
S 100	6944 WD 31	RENAULT	07/10/88	BALAYEUSE	8,5T	2	GNR	OCCASION	VOIRIE	5 125
EPAREUSE	4681 TN 31	RENAULT	04/02/81	AGRICOLE	6,0T	1	GNR	OCCASION	VOIRIE	6 560
TRACTOPELLE	XXXXXXX	KMT'SU	06/07/06	ENGIN	7,5T	1	GNR	NEUF	VOIRIE	2 130
MINIPELLE	BA-450-TS	JCB	2004	ENGIN	2,4T	1	GNR	OCCASION	ENVIRONNEMENT	1 895
AGROPLUS	DG-9056LP	DEUTZ	25/02/02	AGRICOLE	6,0T	1	GNR	OCCASION	ENVIRONNEMENT	2 492
TE 4270	E 3 AE 1	ISEKI	01/06/85	AGRICOLE	/	1	GNR	OCCASION	ENVIRONNEMENT	6 482
ST 333	BJ-627-AM	SHIBAURA	18/02/11	AGRICOLE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	552
MICRO 2000	61:094- RM	MASSEY F.	16/02/78	AGRICOLE	/	1	GNR	OCCASION	ENVIRONNEMENT	5 576
TURBO 1	224 CAA 31	FERRARI	04/07/07	TONDEUSE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	1 312
TURBO 2	BV-795-GB	FERRARI	21/09/11	TONDEUSE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	358
CM 274	XXXXXXX	SHIBAURA	01/01/96	TONDEUSE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	2 589
SGR 22	593 BCG 31	ISEKI	12/09/03	TONDEUSE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	2 194
SF310	AC-137-ME	ISEKI	20/08/09	TONDEUSE	/	1	GNR	NEUF	ENVIRONNEMENT	1 163
NETTOYEUR HP	XXXXXXX	NARD	01/05/88	REMORQUE	/	/	GNR	NEUF	VOIRIE	-

61558 Autres biens mobiliers : prévu 204 €, réalisé 427,73 € (écart + 223,73 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	247,00	213,75	- 33,25
2014	204,00	427,73	+ 223,73

Cet article a supporté des réparations diverses comme vidéo-projecteur, armoire frigorifique...

6156 Maintenance : prévu 39 407,00 € réalisé 51 434,45 € (écart +12 027,45 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	59 882,00	53 554,50	- 6 327,50
2014	39 407,00	51 434,45	+ 12 027,45

Pour 2013, les principales dépenses étaient les suivantes :

Prestataire	Montant mandaté sur 2013	Caractéristiques
SHARP SOFEB SAS	16 777,87 €	Maintenance photocopieurs multi sites
GLOBAL SERVICE PROVIDER	12 778,33 €	Hébergement site internet + mail
BERGER-LEVRAULT SA	4 390,30 €	Maintenance logiciel service finances
SARL SOGEFI	2 155,70 €	Maintenance divers logiciels
SCOPELEC GROUPE	1 632,54 €	Entretien standard téléphonique mairie + services techniques
NEOPOST FRANCE	1 139,67 €	Contrat annuel maintenance machine à affranchir
AGYSOFT	1 126,50 €	Maintenance logiciel marchés publics
TOTAL	40 000,91 €	

Pour 2014, les principales dépenses étaient les suivantes :

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
SHARP SOFEB SAS	20 529,31 €	Maintenance photocopieurs multi sites
GLOBAL SERVICE PROVIDER	10 528,24 €	Hébergement site internet + mail
BERGER-LEVRAULT SA	4 524,37 €	Maintenance logiciel service finances
LUMIPLAN	2 831,23 €	Maintenance panneaux lumineux
SOGEFI MOISSAC	2 191,45 €	Maintenance logiciel urbanisme
ISOGARD	2 504,64 €	Entretien extincteur
SCOPELEC GROUPE	2 530,79 €	Entretien standard téléphonique mairie + services techniques
AGYSOFT	2 316,82 €	Maintenance logiciel marchés publics
TOTAL	47 956,85 €	

616 Primes d'assurances : prévu 43 000,00 € réalisé 51 623,07 € (écart + 8 623,07 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	32 553,00	30 347,18	- 2 205,82
2014	43 000,00	51 623,07	+ 8 623,07

Cet article supporte tous les contrats d'assurance dont dispose la collectivité. L'augmentation constatée entre 2013 et 2014 est due principalement à une augmentation de la prime d'assurance SMACL (29 925,30 € en 2013 contre 36 181,04 € en 2014).

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
SMACL	36 181,04 €	Responsabilité civile, dommage aux biens, risques automobiles
SMABTP	6 226,08 €	Assurance dommage ouvrage travaux Halle
SARRE ET MOSELLE	1 559,52 €	Protection juridique élus et agents
TOTAL	43 966,64 €	

617 Etudes et recherches: prévu 2 200 €, réalisé 2 959,32 € (écart + 759,32 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	24 688,00	7 795,52	- 16 892,48
2014	2 200,00	2 959,32	+ 759,32

Cet article supporte les dépenses de diverses études comme celles relatives aux enquêtes publiques, aux commissaires enquêteurs etc..

6182 Documentation générale et technique: prévu 6 000 €, réalisé 8 671,28 € (écart + 2 671,28 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	10 000,00	10 952,44	+ 952,44
2014	6 000,00	8 671,28	+ 2 671,28

Cet article supporte tous les abonnements aux revues à destination du public via la médiathèque, des élus ou des agents de la collectivité. Pour ces derniers, il s'agit principalement de documentation technique visant à apporter un appui à l'exercice de leurs fonctions. Sur 2014, cet article est à la baisse suite à la résiliation de certains abonnements. L'effort sera poursuivi sur 2015.

6184 Versements à des organismes de formation: prévu 3 647 €, réalisé 5 260,86 € (écart + 1 613,86 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	7 174,00	4 493,50	- 2 680,50
2014	3 647,00	5 260,86	+1 613,86

Il s'agit principalement de dépenses liées à des formations payantes délivrées par le CNFPT comme les formations obligatoires et payantes suivies par la police municipale (1 920 €), la formation au permis poids lourds d'un agent des services techniques (2 056,86 €) et dans une moindre mesure des formations bureautiques et phytosanitaires.

6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs: prévu 1 500 €, réalisé 1 911,85 € (écart + 411,85 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	1 622,00	1 465,24	- 156,76
2014	1 500,00	1 911,85	+ 411,85

Cet article supporte principalement les montants mandatés au Trésorier au titre de sa fonction de conseil. L'attribution de l'indemnité de conseil et son montant font l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité. Son calcul est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre.

6226 Honoraires : prévu 17 916,00 € réalisé 21 275,64 € (écart + 3 359,64 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	26 316,00	21 769,60	- 4 546,40
2014	17 916,00	21 275,64	+ 3 359,64

Cet article supporte :

- la mission d'assistance juridique du cabinet BOUYSSOU et associés pour 18 540 € (contrat passé par délibération 13x10 du 28 janvier 2013). L'objectif étant d'assurer à l'action administrative une parfaite sécurité juridique ;
- la mission du cabinet JULIEN pour 3 829,60 € concernant une mission d'assistance à la passation des contrats d'assurance.

6227 Frais d'acte et de contentieux : prévu 5 000 €, réalisé 2 280 € (écart – 2 720 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	30 000,00	6 547,10	- 23 452,90
2014	5 000,00	2 280,00	- 2 720,00

Cet article supporte uniquement le paiement de notes d'honoraires dans le cadre du contentieux BEAU VIGNOL relatif au PLU.

6228 Divers : prévu 0 € réalisé 1 620 € (écart + 1 620 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	600,00	0,00	- 600,00
2014	0,00	1 620,00	+ 1 620,00

Cet article supporte des dépenses liées aux prestations de bornage de parcelles.

6231 Annonces et insertions : prévu 5 347 € réalisé 3 983,40 € (écart - 1 363,60 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	5 000,00	6 750,48	+ 1 750,48
2014	5 347,00	3 983,40	- 1 363,60

Cet article fluctue au regard des marchés publics passés en section de fonctionnement car il supporte les annonces y afférentes.

6232 Fêtes et cérémonies : prévu 28 089,00 € réalisé 25 862,77 € (écart - 2 226,23 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	40 282,00	39 600,70	- 681,30
2014	28 089,00	25 862,77	- 2 226,23

Les principales dépenses concernent :

- la fête de la musique pour 4 293,50 € en 2014 et 6 040,38 € en 2013. Notons qu'en 2012, 2 subventions attribuées par le Conseil Régional ont été versées pour 1 044 euros, afin de financer partiellement les interventions musicales, au titre de l'aide à la diffusion. Aucune subvention n'a été enregistrée sur 2013, car ces aides ne sont pas systématiques et dépendent de la programmation.

- les autres manifestations (la Catinou, festival citoyeneté etc...) pour 2 451,19€;
- les manifestations en faveur du personnel communal pour 3 605,57€;
- les manifestations du CMJ pour 1 800€;
- les gouters et apéritifs pour 5 942,89€;
- les associations (coupes, t-shirts etc..) pour 827,09€;
- la fête locale pour 1 076,48€ (animation enfants);
- les gerbes pour 690,29€.

6233 Foires et expositions : prévu 8 380,00 € réalisé 6 041,83 € (écart - 2 338,17 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	9 069,00	9 583,62	+ 514,62
2014	8 380,00	6 041,83	- 2 338,17

Cet article supporte principalement les dépenses liées aux manifestations suivantes ;

- « Le Salon du Livre » pour 3 911,90€;
- « le Printemps des Poètes » pour 780€;
- « Le Forum des Associations » pour 1 021,87€.

Mesures correctives :

Pour ces manifestations culturelles, il est envisagé de se limiter aux seules enveloppes allouées. Les services ainsi que les Elus référents sont sensibilisés.

6236 Catalogues et imprimés : prévu 28 089 €, réalisé 14 578 € (écart -13 511 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	14 117,00	18 497,15	+ 4 380,15
2014	28 089,00	14 578,00	- 13 511,00

Les principales dépenses sont l'impression du journal, les flyers et affiches pour les Floralys ainsi que le guide des associations.

Mesures correctives :

Les Elus afférents ainsi que le service Communication et le service Finances devront veiller au respect de l'enveloppe financière allouée.

6247 Transports collectifs : prévu 14 876 € réalisé 12 821,29 € (écart - 2 054,71 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	14 548,00	10 873,68	- 3 674,32
2014	14 876,00	12 821,29	- 2 054,71

Cet article supporte les transports de bus relatifs aux écoles. Nous pouvons noter que 16€/enfant en primaire et 14€/enfant en maternelle sont accordés.

6256 Missions : prévu 1 991 € réalisé 2 657,10 € (écart + 666,10 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	1 125,00	2 437,15	+ 1 312,15
2014	1 991,00	2 657,10	+ 666,10

Cet article supporte les dépenses liées aux déplacements professionnels des agents sous réserve d'une demande d'autorisation ainsi que d'un accord préalable de la Collectivité. Cet article devra être maîtrisé par un pilotage précis.

6257 Réceptions : prévu 352 € réalisé 90 € (écart - 262 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	2 808,00	588,24	- 2 219,76
2014	352,00	90,00	- 262,00

Cet article supporte des dépenses de frais de bouche sous réserve qu'elles soient liées à diverses réceptions (exemple : réunion souscription halle, jury villes et villages fleuris, conseil communautaire...).

6261 Frais d'affranchissement : prévu 13 000 € réalisé 12 613,74 € (écart - 386,26 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	12 257,00	15 546,98	+ 3 289,98
2014	13 000,00	12 613,74	- 386,26

Cet article supporte les frais d'affranchissement dans le cadre du contrat passé avec la Poste. Une légère économie est générée sur cet exercice. Tout l'affranchissement se fait, sauf cas particulier, en écopli (tarif moindre et acheminement plus lent).

Mesures correctives :

- Accélérer la dématérialisation des informations et l'envoi par courriel ;
- Affranchir au tarif minimum (machine à affranchir paramétrée en ce sens).

6262 Frais de télécommunication : prévu 22 089 € réalisé 21 077,35 € (écart - 1 011,65 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	27 618,00	24 188,60	-3 429,40
2014	22 089,00	21 077,35	-1 011,65

Cet article supporte tous les frais de télécommunication de fixe et de mobile, ainsi que les ADSL gérés par la Collectivité. Le nouveau marché de téléphonie a eu un impact sur la réduction des coûts. Il faut continuer.

627 Services bancaires et assimilés : prévu 0 € réalisé 1 990 € (écart + 1 990 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	500,00	0,00	-500,00
2014	0,00	1 990,00	+1 990,00

Cet article supporte les frais de dossiers bancaires lorsqu'un emprunt ou une ligne de trésorerie sont contractés.

6281 Concours divers : prévu 8 935 € réalisé 7 079,09 € (écart -1 855,91 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	6 732,00	8 913,84	+2 181,84
2014	8 935,00	7 079,09	-1 855,91

Cet article supporte des appels à cotisations et adhésions diverses à la Fondation du Patrimoine, au réseau des cyber bases, à l'association des maires de Frances comme suivant :

Prestataire	Montant mandaté sur 2014	Caractéristiques
ATD 31	2 994,50 €	APPEL COTISATION 2014
ASS MAIRES DE FRANCE REV ET COMN	1 636,00 €	APPEL COTISATION 2014
TOUS ANACEJ	680,15 €	APPEL COTISATION 2014
CDC NUMERIQUE SA	501,24 €	ADHESION 2014 RESEAU CYBER BASE PERIODE DU 02/09 AU 31/12/14
SAGES FEDERATIONS	490,00 €	APPEL COTISATION 2014
SMEPE	435,20 €	APPEL COTISATION 2014
FONDATION PATRIMOINE	250,00 €	APPEL COTISATION 2014
FOURNISSEURS CLUB MAGEL	38,00 €	APPEL COTISATION 2014
Rattachement des charges à payer sur 2014	30,00 €	
FEDERATION DES MOULINS DE FRANCE	24,00 €	ADHESION
TOTAL	7 079,09 €	

6283 Frais de nettoyage des locaux : prévu 16 692,00 € réalisé 33 384,00 € (écart +16 692,00 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	23 948,00	11 973,00	-11 975,00
2014	16 692,00	33 384,00	+16 692,00

Cet article supporte la refacturation de la CAM au titre de la prestation d'entretien/ménage des locaux communaux pour les exercices 2012 et 2013. En 2015, nous aurons à régler 2014 à minima.

6288 Autres services extérieurs : prévu 1 400 € réalisé 976,70 € (écart - 423,30 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	144,00	2 573,02	+ 2 429,02
2014	1 400,00	976,70	- 423,30

Cet article supporte principalement les frais liés à la scolarisation d'enfants Saint-Lysiens justifiée par la présence d'une CLIS⁴ sur la Commune de Bérat pour 780 € et sur la commune de Tournefeuille pour 870,20 €, ainsi que l'aide à la destruction de nids de frelons asiatique pour 66 €.

63512 Taxes foncières : prévu 28 935 € réalisé 26 705 € (écart -2 230 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	26 163,00	30 111,00	+3 948,00
2014	28 935,00	26 705,00	-2 230,00

6355 Taxes et impôts sur les véhicules : prévu 200 € réalisé 172,50 € (écart -27,50 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	100,00	0,00	-100,00
2014	200,00	172,50	-27,50

Cet article supporte des dépenses liées à l'établissement de certificats d'immatriculation.

6358 Autres droits : prévu 0 € réalisé 2 853 € (écart -2 853 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	2 853,00	+2 853,00

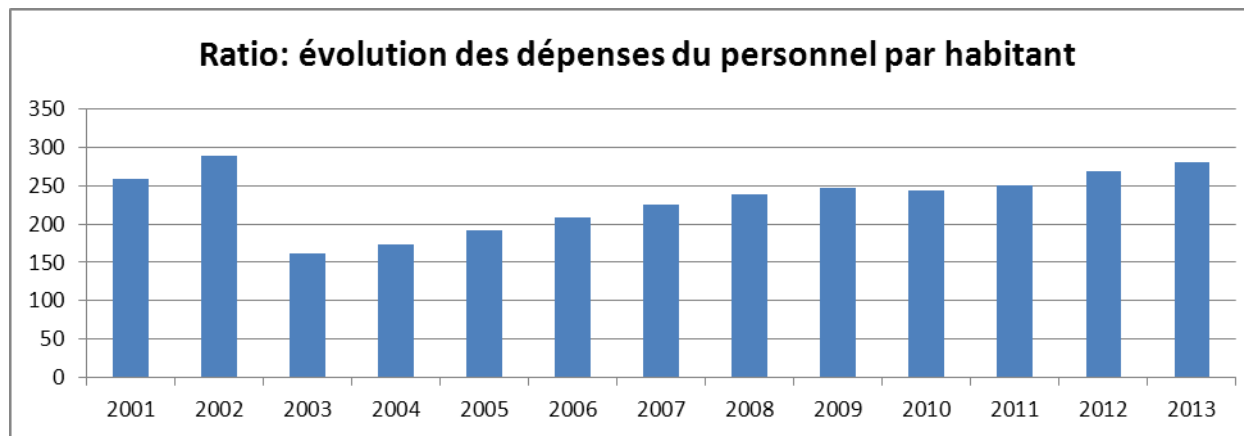
Cet article supporte la régularisation d'un trop perçu au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation (article 7381).

⁴ CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire.

I-2 – Chapitre 012 Charges de personnel

Le tableau ci-dessous a été présenté dans le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire. Il récapitule toute la progression des charges de personnel depuis 2000. Il a pour vocation d'accompagner la lisibilité sur l'évolution de celles-ci.

ANNEE	MONTANT	%	COMMENTAIRES
2000	1 496 829	-	En deux ans après les élections de 2001 les charges de personnel ont augmenté de 24,72%. Malgré le passage à la CCM puis à la CAM, qui a entraîné une chute des charges de personnel de 35 %, en 2007 la commune a retrouvé ses charges de 2001.
2001	1 673 774	11,82%	
2002	1 866 957	11,54%	
2003	1 200 312	-35,71%	
2004	1 274 838	6,21%	
2005	1 390 663	9,09%	
2006	1 520 057	9,30%	
2007	1 627 383	7,06%	
2008	1 778 584	9,29%	La nouvelle mandature en 2008/2009 a régularisé des embauches déjà effectuées en 2007 et a confirmé dans l'emploi des contrats aidés ou apprentis.
2009	2 009 606	12,99%	
2010	2 044 831	1,75%	
2011	2 219 621	8,55%	La hausse de 8,55 % en 2011 tend à s'expliquer par : la mise en place d'une prime d'attente de 48 € bruts pour certains agents dans le cadre du régime indemnitaire, l'augmentation de la participation au financement des postes de Directeur et d'animateurs MJC (80 560 € en 2010 et 113 613 € en 2011 soit une hausse de + 41%).
2012	2 404 946	8,35%	Affectation en année pleine du régime indemnitaire.
2013	2 522 643	4,89%	Prime d'attente pour l'encadrement.
2014	2 654 866	5,24%	



Sources : alize2.finances.gouv.fr

Il faut prendre en compte dans cette approche que depuis 2010, les charges de personnel de la MJC sont prises en compte sur le 012 (article 6218 autre personnel extérieur) voir explication détaillée ci-dessous ainsi que le rattachement de l'éducateur sportif.

Les dépenses du 012 sont à pondérer avec les recettes des 6419 intitulées « remboursements sur rémunération du personnel ».

Ainsi en 2014 sur l'article 6419 (chapitre 013) nous avons perçu 176 775,93 € contre 76 502,04 € en 2013.

Evénements 2014 :

- Revalorisation des catégories C ;
- Augmentation du RI d'un agent ;
- Passage à un temps de travail de 24h pour 2 agents à temps non complet (1 agent d'accueil mairie passé de 17h30 à 24 h et 1 agent administratif de 22 h à 24h) en lien avec la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 fixant la durée hebdomadaire minimum des temps partiels à 24 heures (applicable dans le secteur privé mais pas encore dans le secteur public) ;
- Recrutement d'un animateur sportif validé et en poste depuis le 06/01/2014 (voir paragraphe : « Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous » du dossier présentant le Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Intégration d'1 agent à temps complet et en 2015 se posera celle d'1 agent à mi-temps suite à la cessation d'activités du SIVOM.

Rappelons ci-dessous le tableau des effectifs au 31/12/2014.

ANNEE	Adminis. Et DGS	Technique	culturelle	Police municipale	Animation	Total titulaire	Contrats et apprentis	Total tous statuts
2014	29	30	4	3	1	67	4	71

6218 Autre personnel extérieur : prévu 127 387 € réalisé 116 953,44 € (écart - 10 433,56 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	125 325	133 578	+ 8 253
2014	127 387	116 953,44	- 10 433,56

Les 116 953,44 € réalisés sur l'exercice 2014 correspondent à :

- **115 606,25 €** au titre de la participation commune au financement des postes de Directeur et 2 postes d'Animateurs MJC (122 077 € en 2014, soit une diminution de 5 %)

MJC PARTICIPATION POSTE DIRECTEUR ET ANIMATEUR(S) DE 2010 A 2014				
	DIRECTEUR	1^{er} ANIMATEUR	2^{ème} ANIMATEUR	TOTAL
2014	47 962,00 €	31 907,25 €	35 737 €	115 606,25 €
2013	46 513,00 €	41 329,00 €	34 235,00 €	122 077,00 €
2012	45 100,00 €	40 174,00 €	32 883,00 €	118 157,00 €
2011	43 633,00 €	39 013,00 €	30 967,00 €	113 613,00 €
2010	42 455,00 €	38 111,00 €	AUCUN	80 566,00 €

- **1 347,19 €** au titre de la participation communale au financement d'une partie d'un poste d'animateur sportif, dans le cadre de la convention de partenariat avec le GIE Rugby (rappel montant 2012 : 11 115,34 €). Notons qu'il s'agit ici d'un reliquat car depuis le 5 janvier 2014, l'animateur sportif a intégré les effectifs communaux. Ainsi, pour l'exercice 2014 la dépense afférente au poste d'éducateur sportif a été affectée à l'article 64111 rémunération principale et aux articles rattachés.

64118 Autres indemnités : prévu 214 781 € réalisé 207 549,85€ (écart -7 231,15 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	191 968	201 634	+ 9 666
2014	214 781	207 549,85	- 7 231,15

Cet article regroupe toutes les indemnités versées au personnel en complément du salaire de base.

Les principes du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux sont fixés (cf. dossier présentant le Débat d'Orientation Budgétaire).

64168 Autres : prévu 45 538 € réalisé 87 571,68€ (écart + 42 063,68 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	15 249	42 751,51	+ 27 502,51
2014	45 538	87 571,68	+ 42 063,68

Cet article supporte la rémunération des contrats aidés (contrat avenir et CAE).

Des recettes en atténuations sont comptabilisées à l'article 74718 pour un montant de 32 892,60 €.

I - 3 - Chapitre 014 Atténuations de produits

73921 Attributions de compensation : prévu 712 888 € réalisé 641 508 € (écart - 71 380 €)

	PREVU	REALISE	ECART
2013	712 888	712 888	0,00
2014	712 888	641 508	- 71 380

L'attribution de compensation reversée à la CAM est liée notamment au transfert de la compétence voirie.

I - 4 - Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

I-4-1 Tableau général (extrait compte administratif 2014)

Ce chapitre supporte :

- les indemnités et cotisations des élus (constante de 2011 à 2013 puis en diminution depuis le 1^{er} mai 2013, conformément à la délibération 13x65.1 du 08 avril 2013) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PREVU	68 602	74 700	91 150	86 000	85 000	86 000	88 000	88 000	104 000	103142	105 000	105 000	106 974	94 953	96 187
REALISE	63 363	75 061	84 650	82 736	84 760	85 842	86 915	87 860	99 497	99 330	97 444	105 182	103 501	95 186	83 596
	18,46%							13,24%							
	33,59%							13,05%							

A souligner que depuis 2008, les adjoints ou conseillers délégués qui perçoivent des indemnités sont réellement présents dans la commune.

Le tableau ci-dessus souligne les hausses des indemnités versées aux élus encadrées par des règles générales nationales. Nous pouvons noter que de 2000 à 2001 l'augmentation du volume des indemnités versées a été de + 18,46 % et de 2001 à 2002 de + 12,77 %, soit de 2000 à 2002 + 33,59 %.

Nous pouvons constater aussi que lors du renouvellement de l'équipe municipale les indemnités versées ont été de + 13,24 %, de 2007 à 2008 avec aucune augmentation de 2008 à 2010.

L'augmentation en 2011 a été en lien avec la réorganisation en janvier des nouveaux adjoints et des conseillers délégués.

En 2013 il a été voté la diminution des indemnités des élus qui a été maintenue en 2014 avec la nouvelle équipe municipale. A noter que le montant maximum autorisé est de 121 182,96 € quand le montant voté est de 88 280 €.

- Les frais de missions des élus

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PREVU	762	1 525	1 500	2 000	1 800	2 500	3 000	2 000	2 000	1500	1000	1000	1000	500	0
REALISE	738	645	1 372	1 770	2 618	3 021	1 982	2 108	734	193	59	0	36	0	0

La moyenne des sommes dépensées pour frais de mission d'élus du mandat 2001/2008 s'élève à **1 931,45 €**.

Sur les 734 € mandatés en 2008, 453,90 € doivent être imputés à la période 2001/2008 et 280,10 € pour la période 2008/2013. De ce fait, pour la période 2008/2014, **la moyenne est de 94,68 €**. A préciser qu'en plus d'aucun frais kilométrique remboursé, les 4 lignes téléphoniques attribuées aux élus ont été résiliées au 13 juin 2014 d'où une économie générée de 850 € par an.

- les contributions aux organismes de regroupement (essentiellement le SDEGH ⁽⁵⁾) mais aussi le SIVOM ⁽⁶⁾, le SITPA⁽⁷⁾ et le SIAH⁽⁸⁾)

Evolution des principales contributions sur les six derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SDEGH	31 122,64 €	38 617,56 €	39 407,67 €	60 281,48 €	72 541,82 €	101 225,12 €
SIAH	7 165,43 €	7 317,34 €	7 460,03 €	10 491,64 €	10 628,03 €	10 702,43 €
SIVOM	452,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 250,00 €	117 670,77 €
SDIS	122 455,15 €	123 924,61 €	125 783,48 €	128 550,72 €	130 800,36 €	132 500,76 €
SITPA	0,00 €	492,86 €	364,00 €	423,50 €	528,40 €	452,00 €
TOTAL	161 195,88 €	170 352,37 €	173 015,18 €	199 747,34 €	233 748,61 €	362 551,08 €
	124,91%					

Rappelons que ces contributions sont obligatoires de par le fait de nos diverses adhésions à ces syndicats.

- la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 333 236 € en 2012, 362 421 € en 2013 et 383 054 € en 2014. Elle a augmenté de 14,94 % sur la période soit + 49 818 €. Toutefois, notons que pour l'exercice 2014, la subvention n'a pas été versée en totalité. Ainsi, le compte administratif affiche un solde disponible de 19 347 € à cet article.

- les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Ce compte sert à subventionner des associations locales.

Le tableau ci-dessous relate l'évolution de cette dotation de 2000 à 2014.

ANNEE	MONTANT en €	%
2001	109 655	-
2002	118 220	7,81%
2003	124 019	4,90%
2004	132 750	7,04%
2005	148 084	11,55%
2006	104 588	-29,38%
2007	109 879	5,05%
2008	113 602	3,38%

⁵ SDEHG = Syndicat Départemental d'Electrification de la Haute Garonne

⁶ SIVOM = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

⁷ SITPA = Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées

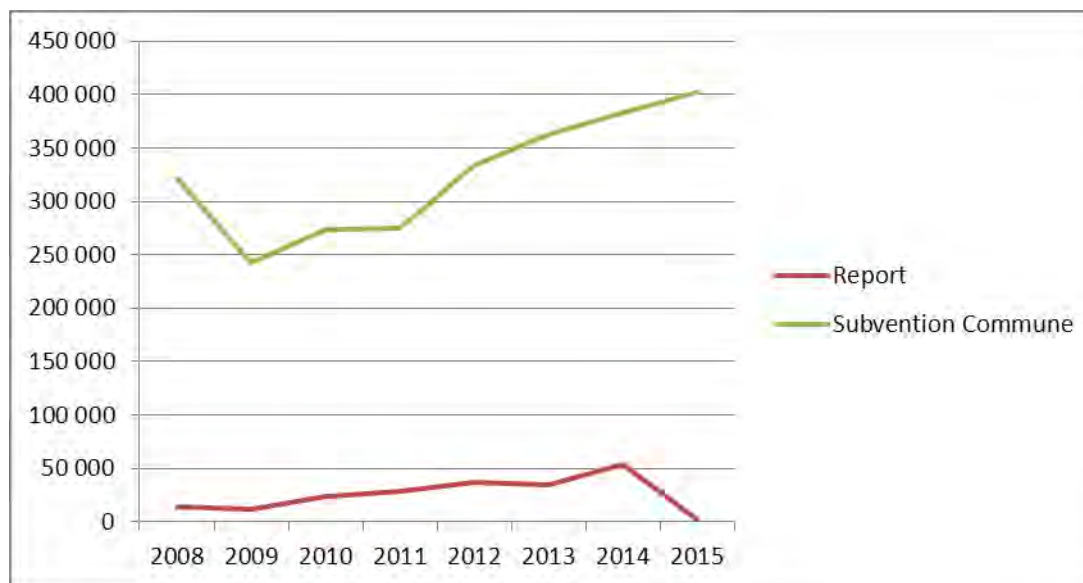
⁸ SIAH = Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch

2009	144 201	+ 26,9% (+0,5%)
	(114201 sans le comité des fêtes)	(comité des fêtes pour 30 000 €)
2010	239 562	66,13%
	(dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes	
	soit 120 064 €)	(ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
2011	220 154	-8,10%
	(dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	(ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)
2012	221 675	0,69%
2013	222 244	0,26%
2014	214 058	-3,68%

Nous pouvons souligner que l'aide apportée aux associations est une volonté constante des Elus. Rappelons qu'en 2006, le Comité des Fêtes avait cessé son activité et avait été retiré des subventions.

Concernant la subvention au CCAS, le tableau et graphique suivant en présentent son évolution, en prenant comme variable comparative le report de fonctionnement :

Exercice	Report	Subvention Commune	Total
2008	13 825	321 047	334 872
2009	11 907	242 976	254 883
2010	23 559	273 598	297 157
2011	28 196	275 116	303 312
2012	36 554	333 236	369 790
2013	34 033	362 421	396 454
2014	53 611	383 054	436 665
2015	1 927	402 186	404 113



I - 5 - Chapitre 66 Charges financières

Les charges financières sont liées aux emprunts contractés par la Collectivité pour financer en partie ses investissements et concernent ici le remboursement des intérêts de la dette. La part de remboursement du capital se retrouve en dépenses de la section d'investissement (chapitre 16).

I - 6 - Chapitre 67 Charges exceptionnelles

Sur l'exercice 2015, ces charges exceptionnelles correspondent principalement à la contribution de la commune à la restauration de la plaque dédiée au maquis de Gajan pour un montant de 2 188 €.

I - 7 - Autres chapitres : 023, 042, 043

Il s'agit de comptabiliser à ces chapitres des écritures liées à des opérations d'ordre n'entraînant ni encaissement ni décaissement. Pour le 023 « virement à la section d'investissement » de la section de fonctionnement vous le retrouverez au 021 en recettes d'investissement (542 448 €). A noter toutefois que les crédits s'ouvrent au budget mais ne se réalisent pas au compte administratif. Pour le 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles » (ce qui correspond aux amortissements des immobilisations acquises) vous les retrouvez au 042 en dépenses de fonctionnement et au 040 en recettes d'investissement pour 736 657,53 €.

II – EVOLUTION DES RECETTES

II - 1 - Chapitre 013 : atténuation de charges

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
6419 Remboursement sur rémunération personnel	32 096,01	40 964,57	45 569,82	34 354,22	27 662,90	30 040,80	22 380,94	47 946,66	71 201,94	39 251,00	106 614,44	115 801,63	76 502,04	176 775,93
6459 Remboursement sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	176,46		100,00	11 149,85	152,99	4 563,44	4 984,68	23 216,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0
6479 Remboursement sur autres charges sociales	0	0	0	110,19	0	0	0	4 286,63	5 198,98	3 917,00	3 123,00	0,00	0,00	0
TOTAL	32 272,47	40 964,57	45 669,82	45 614,26	27 815,89	34 604,24	27 365,62	75 449,77	76 400,92	43 168,00	109 737,44	115 801,63	76 502,04	176 775,93

Les remboursements du 6419 sont en lien avec l'assurance "statutaire" du personnel qui a été contractée afin de compenser les absences pour maladie et/ou maternité. Seule la partie fixe des rémunérations est prise en compte, ce qui ne prend pas en compte les éléments constitutifs du régime indemnitaire.

II - 2 - Chapitre 70 : produits des services

Détail du chapitre 70 et évolution de 2001 à 2014 :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits des services	174 580	216 690	75 387	53 886	60 999	35 439	25 863	24 749	25 299	94 025	147 845	114 576	144 808	126 899

Les produits de service sont constitués des produits des concessions dans les cimetières, de l'occupation du domaine public par les gestionnaires de réseaux (gaz, électricité, téléphone), des abonnements à la médiathèque et aux ateliers médi@tic, de la vente des tickets pour le restaurant municipal du troisième âge et depuis 2010 de la refacturation à la CAM des frais de personnel et de matériel relatifs au transfert de la compétence voirie/pool routier. A ce titre, une convention de mise à disposition des services de la commune dont le mode de calcul est basé sur un coût unitaire de fonctionnement a permis de facturer à la CAM principalement du matériel et du personnel soit : 45 343,86 € en 2010, 110 974,84 € en 2011 64 466,36 € en 2012 et 53 351,38 € en 2013. L'exercice 2014 n'a fait l'objet d'aucune facturation pour ne pas peser sur le droit de tirage voirie.

II - 3 - Chapitre 73 : impôts et taxes :

Détail du chapitre 73 et comparatif 2012 / 2014 :

	PREVU	REALISE	ECART
2013	3 452 914	3 555 862,98	+102 948,98
2014	3 756 062	3 753 627,91	-2 434,09

Sur ce chapitre nous pouvons noter d'année en année une progression des recettes liées essentiellement aux contributions directes (Taxe d'habitation TH ; Taxe sur le foncier bâti TFB ; Taxe sur le foncier non bâti TFNB).

Pour la compréhension de l'évolution de la fiscalité, consulter le dossier qui a accompagné le Débat d'Orientation Budgétaire.

II - 4 - Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

II-4-1 Les dotations d'Etat : articles 7411, 74121, 74121,746

Ce chapitre regroupe toutes les dotations d'Etat voir tableau récapitulatif ci-dessous pour 2014.

Pour suivre l'évolution de celles-ci d'un exercice à l'autre, il est nécessaire de se reporter au dossier qui a accompagné le Débat d'Orientation Budgétaire relatant l'évolution dans le temps des différentes dotations.

		2014
Article 7411	Dotation forfaitaire	1 190 019,00 €
Article 74121	Dotation de solidarité rurale	514 559,00 €
Article 74127	Dotation nationale de péréquation	272 131,00 €
Article 746	Dotation générale de décentralisation	0,00 €
	TOTAL	1 976 709,00 €

II-4-2 Les autres participations : articles 74718, 7472, 7478

		2014	Commentaires
Article 74718	Autres	32 892,60 €	Aide contrats avenir
Article 7472	Régions	669,00 €	Aide sécurité du trésor - église
Article 7478	Autres organismes	578,15 €	Attribution subvention CNIL
	TOTAL	34 139,75 €	

II-4-3 Les autres dotations : articles 748314,74833, 74834, 74835,7485, 7488

		2014	Commentaires
Article 748314	Dotation unique compensation spécifique	3 672,00 €	Regroupe en une dotation unique, les anciens dispositifs de compensations de taxe professionnelle perçues jusqu'en 2010 par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
Article 74833	Compensation CET	0,00 €	-
Article 74834	Etat exonérations T.F.B	23 224,00 €	Allocations compensatrices pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières
Article 74835	Etat exonérations T.H	82 901,00 €	
Article 7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 060,00 €	Réalisation des passeports
Article 7488	Autres attributions et participations	0,00 €	
	TOTAL	119 857 €	

II - 5 - Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre supporte les recettes découlant des loyers comme les jardins familiaux, antennes relais, trésorerie, location de salle mais aussi gendarmerie (cf. note à l'article 6132). Nous pouvons noter toutefois à l'article 758 la comptabilisation de recettes CAF issues du contrat enfance jeunesse pour un montant de 27 965,82 €.

Les articles 752 et 758 :

		2014	
		PREVU	REALISE
Article 752	Revenus des immeubles	250 430,00 €	235 508,57 €
Article 758	Produits divers de gestion courante	30 000,00 €	27 965,82 €
	TOTAL	280 430,00 €	263 474,39 €

L'article 752 est constitué essentiellement par les loyers de la gendarmerie à hauteur de 210 634,08, de 9 675,37 € pour les locations antennes (Bouygues, Orange,...), de 8 076,28 € de loyer trésorerie de Saint-Lys, 3 680,80 € de loyers pour la propriété de Luchon, les locations des jardins partagés, ... A noter que les loyers des jardins partagés pour l'exercice 2015 seront basculés sur le CCAS.

II - 6 - Chapitre 77 : Produits exceptionnels

II- 6- 1 Détail des articles 7713, 7714, 7718, 773, 7788

		2014		Commentaires
		PREVU	REALISE	
Article 7713	Libéralités reçues	0,00 €	0,00 €	Dons
Article 7714	Recouvrement sur créances admises	1 000,00 €	1 366,32 €	Procédure de recouvrement ayant aboutie suite à intervention du TPG
Article 773	Mandats annulés	500,00 €	0,00 €	Annulation d'un mandat émis
Article 7788	Produits exceptionnels divers	44 000,00 €	29 091,48 €	Ventes aux enchères agents communaux
	TOTAL	45 500,00 €	30 457,80 €	

II - 6 - 2 Autres chapitres : 042, 043

Pour information :

L'article 722 « Immobilisations corporelles » permet de valoriser par un jeu d'écriture comptable tous les travaux réalisés en régie par les services techniques et qui font l'objet d'une bascule en investissement en clôture d'exercice. Cette démarche « comptable » permet de bénéficier du FCTVA sur les matériaux.

L'article 777 correspond à des reprises sur subventions reçues (amortissement à l'envers).

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III-1- Total des prélèvements au profit de la section d'investissement

Lors de la préparation du budget prévisionnel (ou budget primitif), il est préférable de prévoir un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (021/023)

Pour l'année 2014 qui nous concerne dans ce document, nous avons prévu un virement de 542 448 €.

III-2 - Liste des investissements réalisés par opération en 2014

	Budgétisé	Réalisé	Réalisé en %	Disponible en €	Disponible en %
31 - TOITURE HALLE & TV REHABILITATION	640 370,00 €	497 962,78 €	77,76%	1 953,85 €	0,31%
106 - ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	269 830,00 €	229 877,38 €	85,19%	76 562,50 €	28,37%
47 - TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	178 113,00 €	146 865,91 €	82,46%	15 134,40 €	8,50%
67 - ACHAT VEHICULES	30 836,00 €	30 335,64 €	98,38%	500,36 €	1,62%
122 - MAISON DES SOLIDARITES	29 803,00 €	19 011,74 €	63,79%	6 654,36 €	22,33%
51 - INSTALLATION BORNES INCENDIE	20 000,00 €	54,00 €	0,27%	19 946,00 €	99,73%
124 - TRAVAUX CIMETIERE CENTRE VILLE	18 900,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
36 - MATERIEL INFORMATIQUE ACHATS	18 179,00 €	16 101,14 €	88,57%	157,86 €	0,87%
123 - MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	8 987,00 €	2 695,72 €	30,00%	6 291,28 €	70,00%
63 - CREATIONS ESPACES VERTS	5 688,00 €	5 649,67 €	99,33%	38,33 €	0,67%
33 - MATERIEL ESPACES VERTS ACHATS	3 600,00 €	3 600,00 €	100,00%	0,00 €	0,00%
125 - TOILETTES PUBLIQUES AUTOMATIQUES	3 436,00 €	3 423,27 €	99,63%	12,73 €	0,37%
45 - TRAVAUX INSTALLATIONS SPORTIVES	3 000,00 €	2 988,09 €	99,60%	11,91 €	0,40%
21 - ACHAT MOBILIER SCOLAIRE ECOLES	2 728,00 €	1 961,92 €	71,92%	247,54 €	9,07%
52 - DOCUMENTS D'URBANISME	2 370,00 €	1 217,06 €	51,35%	18,84 €	0,79%
114 - GROUPE SCOLAIRE 2008 TRANCHE 2	1 417,00 €	1 308,81 €	92,36%	2,19 €	0,15%
113 - ACCESSIBILITE BATIMENTS TV	637,00 €	0,00 €	0,00%	637,00 €	100,00%
35 - ACHAT TENTES	175,00 €	173,49 €	99,14%	1,51 €	0,86%
25 - AIRE SKATE BOARD	121,00 €	120,36 €	99,47%	0,64 €	0,53%
TOTAL	1 238 190,00 €	963 346,98 €	77,80%	128 171,30 €	10,35%

III-3 - Tableau récapitulatif des restes à réaliser au 31/12/2014

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
10	Dotations, fonds divers et réserves		105 092
204	Subventions d'équipement versées	75 000	
21	Immobilisations corporelles	6 285	0,00
23	Immobilisations en cours	4 206	
458109	Aménagement paysager rond-point ZAC du BOUTET	219	
106	ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	38 954	
123	MATERIEL TECHNIQUE ET OUTILLAGE	5 600	
31	TOITURE HALLE & TV REHABILITATION	140 458	
51	INSTALLATION BORNES INCENDIE	17 268	
36	MATERIEL INFORMATIQUE ACHATS	1 920	
47	TRAVAUX REHABILITATION BATIMENTS	11 748	
52	DOCUMENTS D'URBANISME	716	
TOTAL		302 374	105 092

III-4 - Propositions d'affectation des résultats

Résultats CA (k€)	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
2014	750	-344	406

Pour l'exercice 2014 :

- **Fonctionnement** : le résultat à affecter est de 750 464,47 € (contre 595 666,23 € en 2013) et se décompose comme suit :
-résultat de l'exercice : 154 798,24 € (contre 40 789,23 € en 2013)
-résultats antérieurs reportés : 595 666, 23 € (contre 554 877 € en 2013)
Il est donc proposé d'en affecter la totalité en report de fonctionnement.

- **Investissement** : le résultat à affecter, sans RAR, est de – 344 892,50 € (contre – 1 578 873,57 € en 2013) et se décompose comme suit :

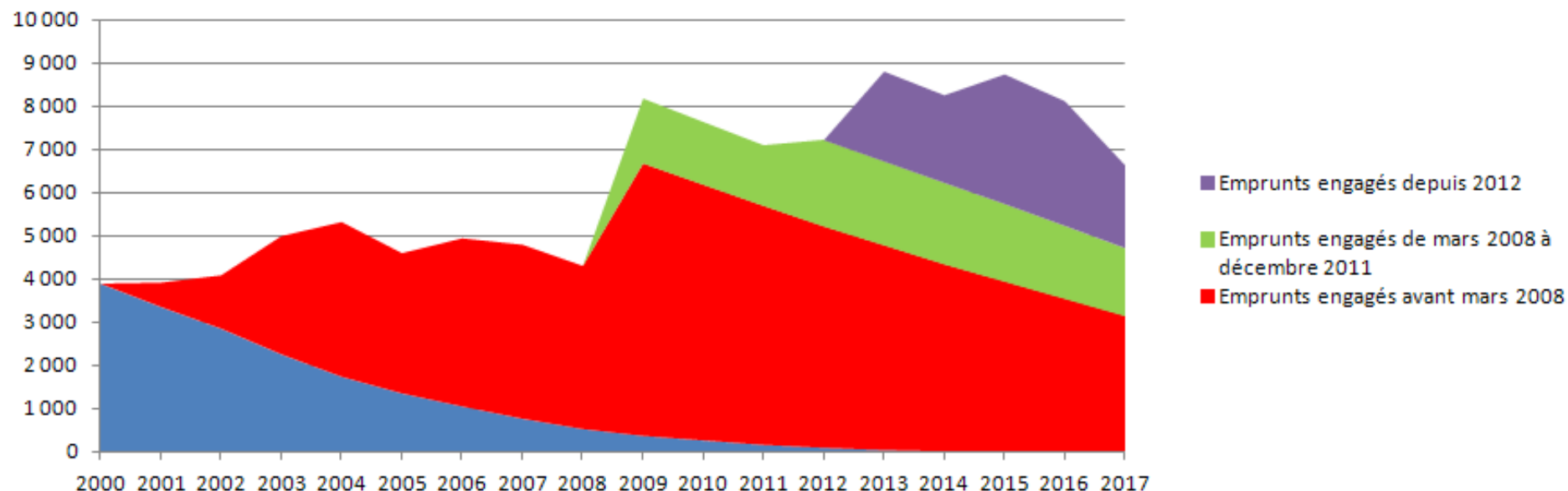
-résultat de l'exercice : 1 233 981,07 € (contre - 145 747,34 € en 2013)

-résultats antérieurs reportés : -1 578 873,57 € (contre - 1 433 126,23 € en 2013)

Il est donc proposé d'en affecter la totalité en report d'investissement.

III-5 - Diagramme des emprunts en cours

Pour ce document nous vous renvoyons au dossier qui a accompagné le Débat d'Orientation Budgétaire précisant la situation des emprunts. Le diagramme synthétique ci-dessous rappelle les éléments évoqués dans le DOB.



Emprunts contractés depuis 2008 :

1/Convention en date du 13/08/2008 : Crédit Agricole Toulouse pour 630 000 €, montant consolidé en août 2011: 630 000 €,

2/Convention en date du 13/08/2008 : Banque Populaire Balma pour 2 600 000 € ramenée à 1 500 000 €, montant consolidé : 1 500 000 € (ce montant est définitif. Les 1 100 000 € restant ont été annulés vu que la date de tirage avait été dépassée),

3/Convention en date du 26/11/ 2010 : Caisse Epargne Midi-Pyrénées pour 2 058 000 €, consolidé en novembre 2012.

4/ Convention du 28/11/2014 : Caisse Epargne Midi Pyrénées pour 1 060 000 €.

REMARQUES CONCLUSIVES

L'exercice 2014 se conclut avec une situation plus positive que fin 2013.

Un nouvel emprunt sollicité fin 2014 nous permet de retrouver de la trésorerie, créant ainsi un contexte plus favorable pour 2015 où dans le courant du premier trimestre la ligne de trésorerie créée en 2014 a été soldée.

Les investissements prévus ont été réalisés à hauteur de 90%.

Le résultat de clôture est en amélioration ainsi que le report du solde de la section d'investissement de 2014 vers 2015.

Les remarques formulées en 2013 concernant les possibilités d'investissements à l'horizon 2017/2018 se confirment.

L'exercice 2015 à venir devra confirmer la volonté de la Collectivité à poursuivre sa maîtrise des dépenses tant au 011(charges à caractère général) qu'au 012 (charges de personnel).

C'est au prix d'un effort rigoureux conduit par les différents services que nous pourrons accompagner les investissements futurs nécessaires au développement de notre ville. Le personnel de la collectivité comme les élus sont sensibilisés à cet effort nécessaire pour assurer en 2017/2018 la relance nécessaire.

Jacques TENE, Maire de Saint-Lys le 07 avril 2014.